

Projet Mine Arnaud, Sept-Îles

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

Présenté par Claude Lussier, citoyen de la Côte-Nord, payeur de taxes québécois, technicien en protection de l'environnement

Ce mémoire est un mémoire citoyen proposé par un technicien en environnement. Il relève de la simple logique et du principe de précaution.

Ce projet est situé dans les limites de la ville de Sept-Îles. Poussières, bruit, contamination très probable des ruisseaux des environs, de la prise d'eau de la ville et de la Baie de Sept-Îles, perte de valeur des résidences et des commerces, problèmes psychologiques sont à prévoir. Aussi à ne pas négliger l'impact visuel très négatif. Hors les promoteurs de ce projet ne semblent pas avoir fait un exercice sérieux de tous ces risques. La Santé Publique Côte-Nord met en doute la modélisation de Mine Arnaud car les données de base concernant la poussière n'étaient pas réalistes. Les impacts prévus sur la prise d'eau, sur le parc Ferland, sur la Baie, sur la ville, sur la santé, etc.. sont tous incorrects ou à réviser selon la Santé Publique et même l'évaluation des risques toxicologiques sur la santé humaine est à reprendre selon eux. L'étude d'impact n'est pas recevable, plusieurs normes n'étant plus respectées si on augmente la quantité de poussière mise en circulation dans la modélisation du promoteur.

Dans ce projet le MDDEP est en conflit d'intérêt car le gouvernement a des parts dans ce projet et n'est donc pas apte à donner son opinion. Ce devrait être le fédéral qui se prononce dans ce dossier. D'ailleurs le président de la commission a dit lui-même que les fonctionnaires de ce ministère étaient très mal préparés.

Ce projet est totalement inacceptable car il est impossible de prévoir les impacts sur la santé et l'environnement sur une mine située aussi près des résidences et commerces. Il ne faudrait pas répéter les erreurs de Malartic. En effet les promoteurs de ce projet avaient dit avoir prévu tous les impacts et il est clair aujourd'hui que beaucoup de paramètres leur avaient échappés. Il y a de gros problème de bruit et de poussières entre autre.

Si le processus devait aller de l'avant il devrait y avoir référendum afin que la population puisse se prononcer, il en va de la démocratie.

Pour moi la seule option possible pour Mine Arnaud est d'abandonner le projet et de reboiser immédiatement la zone détruite par leur activité.

De plus je demande à ce que tous les deniers publics soient retirés de ce projet car il est inacceptable que nos argents publiques servent à financer un projet aussi irrecevable.

Claude Lussier

Longue-Pointe-de-Mingan

